

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 31

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 2

M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

50 – 28 avril 2026

***50. Classe de découverte écoles élémentaires et maternelles
participation communale année scolaire 2025/2026***

Rapporteur : Monsieur Alain REINALDOS

Chaque année, la mairie verse une subvention pour les classes de découverte auxquelles participent les élèves de la Commune.

Le montant de la subvention s'élève à 40 € par enfant scolarisé en élémentaire et 15 € par enfant scolarisé en maternelle et est calculé en fonction de l'effectif de chaque école. Elle est versée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), association qui gère les Cooperatives Scolaires de chaque école.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant que les classes de découverte ont pour but de contribuer au développement et à l'apprentissage de l'autonomie chez les enfants et qu'elles ont un fort intérêt pédagogique,

Considérant que la subvention pour les classes de découverte dans la commune de Moissac pour l'année 2025 - 2026 doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour, 2 voix contre (Mme LAGARRIGUE et M. CAPOULADE) et 4 abstentions
(M. FARGUES, M. FRAUNIE, Mme LAURENT et M. DUFFAUT)

DECIDE de verser les subventions tels que détaillées dans le tableau ci-dessous,

ECOLES	EFFECTIF	MONTANT
OCCE P. CHABRIE	182	7 280.00 €
OCCE SARLAC Elémentaire	182	7 280.00 €
OCCE MONTEBELLO Elémentaire	85	3 400.00 €
OCCE L. GARDES Elémentaire	75	3 000.00 €
OCCE MATHALY Elémentaire	91	3 640.00 €
OCCE F. BOUISSET Elémentaire	79	3 160.00 €
OCCE C. DELTHIL	90	1 350.00 €
OCCE SARLAC Maternelle	77	1 155.00 €
OCCE MONTEBELLO Maternelle	49	735.00 €
OCCE L. GARDES Maternelle	31	465.00 €
OCCE MATHALY Maternelle	54	810.00 €
OCCE F. BOUISSET Maternelle	56	840.00 €
JEANNE D'ARC Maternelle	30	450.00 €
JEANNE D'ARC Elémentaire	63	2 520.00 €
TOTAL		36 085.00 €

Effectifs pris en compte pour l'année scolaire 2025-2026 (inscrits en septembre 2025)

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :